

On les attend toujours, les annonces du ministère sur la formation des enseignants... Bientôt des nouvelles? Peut-être. Dans tous les cas, un Comité de suivi des ÉSPÉ est prévu le 12 avril et nous serons *a priori* reçus au MEN avec la FSU le 24 avril...

**SNESUP FSU**

La lettre de la formation  
des enseignants & CPE

MARS-AVRIL 2018 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Marie-France Carnus, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski et Marie-France Le Marec avec la collaboration de Marianne Auxenfans (SNES-FSU)

#### MAIS LE FURET EST DÉJÀ PASSÉ PAR LÀ...

En attendant les futures hypothétiques annonces... on peut d'ores et déjà réviser notre Macron ou notre Blanquer. Dans un rapport du *Think Tank* «Vers le Haut» (VLH) publié en mai 2016 (<https://frama.link/sM6EJQWu>) et sobrement intitulé, «*Pas d'éducateur, pas d'éducation!*» *Idées & actions pour attirer les talents au service de l'éducation*, VLH préconise donc la transformation des modalités de titularisation et un «pilotage scientifique national d'excellence» (p. 76), afin de mettre en valeur la psychologie cognitive et la «science du raisonnement» dans les ÉSPÉ. On complète avec des pratiques de terrain «qui ont fait leurs preuves» et voilà de la formation qu'elle sera bonne! On est bien obligés de reconnaître comme un écho aux diverses rumeurs en circulation depuis quelques mois...

La cerise est dans le point 6 intitulé «*Développer une nouvelle forme de recrutement et de titularisation*» où l'on peut lire (p. 79) : «*Au lieu d'un concours, ce serait la validation du Master MEEF – donnant une habilitation à enseigner – et l'évaluation à la suite de 3-4 ans d'enseignement qui donneraient accès à la titularisation.*»



Question pendante : «*Comment garantir la maîtrise disciplinaire en l'absence de concours?*» Suggestion immédiate et terriblement novatrice (p. 80) : «*On pourrait considérer que l'obtention de la licence est une garantie suffisante pour enseigner en primaire et au collège. Si cela n'était pas suffisant, on pourrait éventuellement mettre en place un examen disciplinaire d'entrée en Master. L'obtention du Master – avec des évaluations orales et écrites, disciplinaires et pédagogiques – donnerait une "habilitation à enseigner". On pourrait ajouter un accord collégial de chefs d'établissement, à la suite d'un entretien, selon la procédure qui existe actuellement dans l'enseignement catholique. La titularisation interviendrait au bout de 3 ou 4 ans d'enseignement, en fonction des résultats des élèves et des évaluations.*»

Il faut enfin signaler ce codicille qui est mis en exergue tout de suite après : «*Le concours de l'agrégation serait maintenu comme une voie d'excellence et d'évolution pour les enseignants, en veillant à orienter les agrégés prioritairement vers le lycée...*» Étonnant, non?

Fort heureusement, VLH nous met en garde contre la reproduction des «défauts des IUFM». «*Rien ne serait pire que de créer des lieux de formation trop dogmatiques, qui seraient sous l'emprise de la dernière lubie à la mode, d'une idéologie, ou bien déconnectées.*» (p. 76) Oui, dit comme ça on est vraiment rassurés!

ÉPANOUISSEMENT, BIENVEILLANCE,  
NEUROSCIENCES, ETC.

Ou le lexique de la défiance

Dans l'actualité, et toujours dans l'attente du furet, lequel semble toutefois être repassé par ici, on trouve les «Assises de la Maternelle», au sujet desquelles nous vous renvoyons au dernier billet du blog tenu par notre camarade du syndicat national des personnels d'inspection de la FSU, Paul Devin : <https://frama.link/KSGMXupP>.

Nous relèverons juste quelques traits définitoires de (pour l'instant) cet insaisissable furet : le recours à l'homme providentiel, la manie et même le dogme de fonder toute politique éducative sur un champ de recherche particulier, la récusation subséquente de la dimension

d'apprentissage de l'école maternelle et donc, de la didactique (*horribile dictu*). S'y ajoute le refus de la contradiction et donc l'évitement du débat, en particulier avec les professionnel-le-s qui font l'École. Au fond, le ministre Blanquer adapte la maxime de Clémenceau : *l'éducation est une chose trop sérieuse pour être laissée aux [seul-es] enseignant-es*. Et pire, il l'approfondit en les évacuant carrément, voulant les borner à n'être que de simples exécutants de la sainte science ministérielle elle-même infusée par la grâce scientiste des neurosciences. Cet autoritarisme à peine *soft* – *Veni, Vidi, Vi(n)ci* – est plus qu'inquiétant, il est délétère de toute démocratie.



#### MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DANS LES MASTERS MEEF

Pas de furet, mais des pratiques réelles variées : selon les ESPÉ, les UE avec ou sans seconde session, avec ou sans compensation, notes plancher qui peuvent être fixées entre 7 et 10... Sommé-e-s de donner leur avis, les enseignant-e-s sont pris-e-s dans un réseau de contraintes qui ne permet pas une réflexion vraiment sereine et constructive. Un travail approfondi sur l'évaluation n'est possible que quand les conditions de formation sont correctes, faute de quoi les équipes sont réduites à bricoler entre une position « stricte » *parce que le diplôme doit garder son sens* ou rester « souple » *pour ne pas pénaliser les étudiant-e-s...* Ce que nous voudrions, c'est penser l'évaluation dans ses différentes dimensions, formative et certificative, utiles et respectueuses des étudiant-e-s : qui permettent *a minima* un vrai contrôle continu (ce qui n'est pas le cas lorsque sont évaluées des interventions de 12 heures, quelquefois moins... dans une maquette très émietlée), avec droit à l'erreur pour les étudiant-e-s, ce qui suppose donc une part significative de contrôle continu, une seconde session; des délais suffisants pour élaborer et présenter son travail d'études et de recherche (mémoire ou écrit réflexif). Si vous souhaitez contribuer sur ces questions, n'hésitez pas, nous sommes preneurs. Un dossier est prévu dans un prochain *Former des maîtres* (rentrée de septembre 2018).

La note envoyée aux recteurs le 26 mars 2018 par la DGESCO organise les « 18 heures d'animation pédagogique et de formation continue prévues dans les obligations réglementaires de service des professeurs des écoles » : elle n'est pas de bon augure (le furet est donc passé par ici).

« Obligatoirement centrée sur des actions dédiées à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques », la « formation » s'y révèle pilotée par une « réflexion initiée » systématiquement en amont (Assises de la Maternelle, Plan de formation pour l'enseignement des mathématiques...). L'« offre » précède tout « besoin » ou « demande » dans les contenus comme dans les modalités; la mise en œuvre est « descendante », hiérarchique et linéaire : c'est la généralisation du modèle des « recommandations pour une pratique quotidienne » qui s'appuie « sur les préconisations formulées dans un guide de référence » fournissant « l'état de la recherche ».

Entre diffusion curiale de la bonne parole et recyclage du ruissellement : plutôt qu'*acteurs* (individuels et collectifs), bientôt tous (formateurs *et* formés) exécutants à la manœuvre ?

#### DE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE

##### Ou la litanie des r(d)éformes

On attend les nouvelles réformes... mais les précédentes n'ont pas encore terminé leurs ravages ! Manque de moyens, d'effectif, injonctions incessantes et pilotage indigent : les enseignant-e-s s'épuisent, les étudiant-e-s et les stagiaires aussi. Certaines situations deviennent critiques, c'est le cas du site de la Roche-sur-Yon de l'ESPÉ de Nantes. La moitié des enseignant-e-s titulaires sont en arrêt de travail ! La saisie, puis le rapport, du CHSCT ont montré la gravité de la situation. Le SNESUP est intervenu dans les différentes instances (Conseil d'école, CHSCT) et, avec les autres syndicats de la FSU, auprès de la Présidence de l'université, pour trouver le plus rapidement possible des solutions et aménagements permettant d'avancer dans la résolution de cette crise. Tout notre soutien aux collègues et usagers qui subissent ces moments extrêmement difficiles.